

Règlement challenge Run for RESC 2020

Le challenge vise à encourager la participation dans un esprit de convivialité tout en favorisant la régularité et la performance.

Le Challenge récompense les trois premiers de la catégorie “hommes” et les trois premières de la catégorie “femme”. Les lauréats sont mis à l’honneur lors de la cérémonie de remise des prix du club.

Participation

Le challenge est ouvert à tous les membres affiliés au RESC dans le groupe “Jogging” ainsi qu’à tout autre membre du club qui en fait la demande. Les points des courses ne seront comptabilisés que si le membre s’est inscrit sous le nom du club (RESC ou Run for RESC) et porte un maillot/t-shirt du club le jour de la compétition.

Comptabilisation des points

Point de performance

Une course rapporte des points calculés selon la formule suivante :

Formule de calcul = $1000 - \{(1000/\text{nombre de finishers}) \times (\text{votre place}-1)\}$

Exemple: vous terminez à la 100e place d'une course de 500 coureurs-finishers, vous recevez: $1000 - \{(1000/500) \times (100-1)\} = 1000 - (2 \times 99) = 802$ points

Les petites distances (ou les autres distances telles celles retenues dans l’agenda) seront prises en compte avec la même formule de calcul, mais le total obtenu sera multiplié par 0,75.

Cette pondération s’explique par le nombre moins important de participants sur les petites distances, mais aussi par le niveau moins élevé de ces courses.

Composition du calendrier

14 dates retenues (voir annexe).

Communication des résultats

Thierry, avec le support de Marc et Tahar, encode les résultats [dans le tableau](#) après chaque course. A charge des membres de vérifier si leurs prestations ont été correctement encodées (notamment en cas d’échange de dossard).

Précisions

- Les relais et les championnats masters ne sont pas dans le challenge, car pas accessible à tous.
- Les marathons et ultra trail non plus.
- Pour rappel, les membres sont invités à s’inscrire au challenge Run in Brussels.
- Les dates du challenge sont prises en compte par l’entraînement dans le cadre de sa planification. Les autres dates proposées le sont à titre purement indicatif.